



Programme d'intérêt Général multithématique 2022-2024

Agglomération de Chaumont













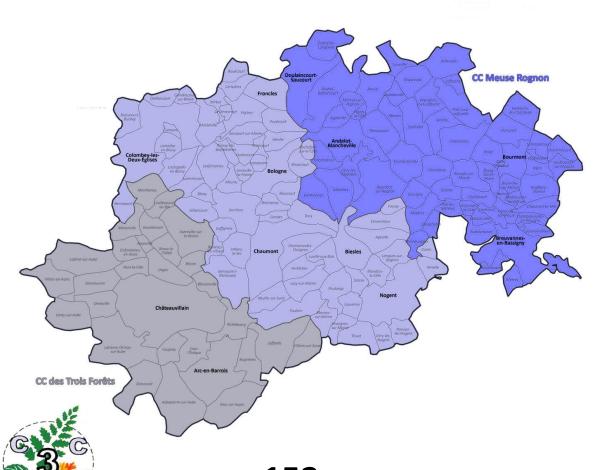
Territoire d'intervention











152 communes 64 256 habitants





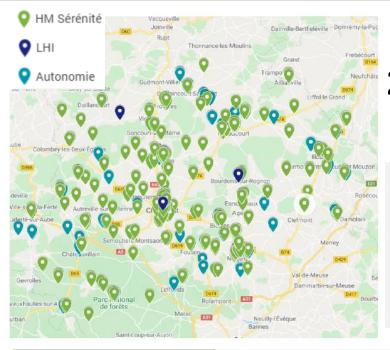






Un programme que s'inscrit dans la continuité







2019 à 2021

Pour l'Agglomération



286 Propriétaires accompagnés

206 dossiers énergie

79 dossiers adaptation (PIG Conseil Départemental)

1 dossier PO sortie d'insalubrité



459 Propriétaires accompagnés

309 dossiers énergie dont 8 en double thématique

147 dossiers adaptation (PIG Conseil Départemental)

2 dossier PO sortie d'insalubrité

1 dossier PB pour 8 logements



9 131 968 € de travaux

182 ETP/an pour les métiers du bâtiment



aont

FCI: 486 968 €

CC-Agglo: 377 046 €

Région: 109 922 €

et

Conseil Départemental : 123 908 €













Les enjeux





'Développement de l'habitat sur le territoire basé sur les problématiques de qualité, de développement durable, d'accessibilité et de solidarité des populations et des territoires'

Volet amélioration énergétique



277 logements

Volet adaptation à la personne



100 logements

Volet habitat indigne





Durée du programme : 2022 à 2024

'Une volonté commune des EPCI d'intervenir sur l'ensemble de ces thématiques'











Les conditions





Les travaux éligibles :

- -Isolation
- -Remplacement des menuiseries
- -Chauffage
- -Ventilation
- -Adaptation du logement : Salle d'eau, monte escalier, aides techniques...
- -Travaux de mise en sécurité, pour sortie d'insalubrité

Conditions d'attribution:

- -Propriétaires modeste et très modeste
- -Le logement doit avoir plus de 15 ans
- -Les travaux doivent être réalisés par des entreprises du bâtiment RGE
- -Un gain énergétique minimum de 35% après travaux

(calculé par SOliHA52 lors de la visite)

Les financeurs:

- -Anah avec MaprimeRénov Sérénité
- -Agglomération et Communauté de communes
- Région Grand Est
- -Conseil départemental
- -Caisses de retraites
- -EDF via son programme RBC







Grand Est



















Les aides du programme



















Type de projet		Aides financières maximum totales
Très modestes		
	Précarité énergétique	23 600 €
	Adaptation du logement	10 800 €
	Logements dégradés	39 000 €
Modestes		
	Précarité énergétique	24 000 €
	Adaptation du logement	7 800 €
	Logements dégradés	39 000 €

Financeurs complémentaires







PIG

Multithématique





(sous conditions de ressources)



EDF via programme RBC jusqu'à 11 500 € *

*(avec ou sans conditions de ressources)





Forfait selon les lots de travaux (avec

ou sans conditions de ressources)



les coups de pouce de la Région











Repérage





Le rôle des maires ou élus

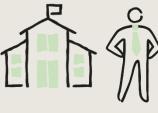
Repérage Information auprès des habitants Relais avec l'opérateur







'Service Gratuit'





Information sur le programme Transmission des coordonnées Information sur les déclarations de travaux obligatoire



Signalements Habitat Indigne Cas complexes

Vérification de l'éligibilité Conseils et informations Visites à domicile Accompagnement dans le projet













L'accompagnement des ménages



Conseils, informations, diagnostics Accompagnement dans le dossier Orientation vers les bons dispositifs Optimisation des aides financières





TECHNIQUE

- Visite et état des lieux du logement
- Aide à la définition du projet de travaux (les scénarios possibles pour le ménage et leur impact énergétique)
- Conseil pour la sélection des entreprises, assistance à l'analyse des devis, explications sur la nature et la qualité d'un produit
- Aide au suivi du chantier de travaux
- ✓ Conseil pour la réception des travaux, des garanties
- sur les bonnes pratiques, pour le logement



SOCIAL

des ménages en situation de précarité énergétique









Grand Es









Conseil et élaboration d'un plan de financement : aides mobilisables, reste à charge et aides complémentaires



SOIIHA

ADMINISTRATIF

- Appui aux démarches et assistance au montage des dossiers d'aide, notamment pour répondre aux problématiques d'inclusion numérique
- Possibilité de devenir mandataire si nécessaire
- ✓ Renseignement sur les procédures d'urbanisme



SNCF



























Animation





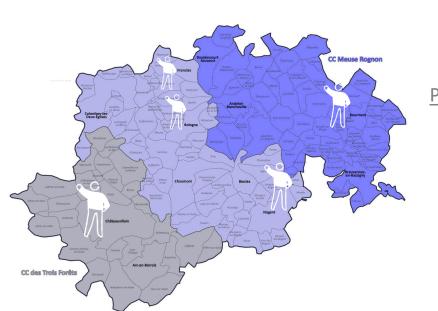
Information auprès des artisans

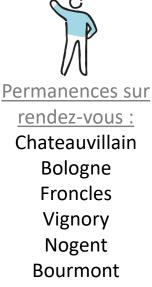
- réunions locales
- Information CMA, CAPEB et FFB

Information auprès des élus

- réunions locales

Information auprès des collectivités et maison de service Article de presse (exemple d'un ancien dossier)















Exemple de projet sur le territoire du programme





_{de} l'habitat

Propriétaire Occupant éligible ANAH

Mme Martin occupent une maison sur le territoire de l'Agglomération

Personne seul avec 2 enfants, catégorie très modeste



- Logement de 1970
- non isolé
- Etiquette F avant travaux
- Maison de 5 pièces
- Chauffage fioul



Travaux de rénovation énergétique Etiquette C après travaux : Coût des travaux : 83 144 € TTC 75 % de gain énergétique

Travaux:

Isolation des murs par l'extérieur Isolation des combles Remplacement des menuiseries Mise en place d'une chaudière granulé VMC HygroB

Reste à charge : 23 177 €

Travaux de rénovation énergétique

Aides financières PIG: 20 842 €

Aides complémentaires : 39 125 €











Infos pratiques





Plafond de ressources 2022

	Plafonds de RFR (revenu fiscal de référence en €)	
Nombre de personnes occupant le logement	Très modeste	Modeste
1	15 262	19 565
2	22 320	28 614
3	26 844	34 411
4	31 359	40 201
5	35 894	46 015
par personne supplémentaire	+ 4 526	+ 5 797
Taux de subvention	50 %	35 %

Votre opérateur



SOliHA52-Habitat Développement

35 rue du Val Barizien 52000 Chaumont

① 03 25 03 17 22

⊠ contact52@soliha.fr













SOliHA52-Habitat Développement

35 rue du Val Barizien 52000 Chaumont

① 03 25 03 17 22

⊠ contact52@soliha.fr



